



---

## COMMUNIQUÉ

---

### **LSFIN : L'ARIF REÇOIT SON AGRÉMENT DE REGISTRE DES CONSEILLERS À LA CLIENTÈLE**

Genève, le 15 septembre 2020

**En complément de son activité de surveillance LBA, l'Association Romande des Intermédiaires Financiers (ARIF) est désormais agréée par la FINMA comme REGISTRE DES CONSEILLERS À LA CLIENTÈLE.**

La Loi sur les services financiers (LSFin) impose aux conseillers à la clientèle d'être inscrits dans un registre pour exercer leur activité : le Registre des conseillers à la clientèle.

La notion de conseillers à la clientèle est large et englobe notamment les actuels distributeurs de placements collectifs de capitaux, les distributeurs d'instruments financiers et les conseillers en placements, qu'ils soient basés en Suisse ou à l'étranger.

Les conseillers à la clientèle ont jusqu'au 19 janvier 2021 pour déposer une demande d'inscription au Registre. À défaut, ils ne seront plus autorisés à poursuivre leurs activités.

L'ARIF est à la disposition de ses membres, ainsi que de toute personne intéressée, afin de les accompagner dans la démarche.

Notre formulaire d'enregistrement sera prochainement disponible en ligne sur [www.arif.ch](http://www.arif.ch)

Contact ARIF : [registre@arif.ch](mailto:registre@arif.ch) ; 022 310 07 35